

Pas Brillant comme idée

Pointer un laser vers un aéronef, c'est un acte illégal et criminel. C'est un méfait de plus en plus répandu.



Les coupables pourraient être passibles d'une amende maximale de 100 000 \$, de 5 ans d'emprisonnement ou les deux.



Les lasers comportent un risque de blessure ou de mort pour les pilotes, les équipages, les passagers et la population au sol.



Si vous voyez quelqu'un pointer un laser vers un aéronef, **informez-en** le service de police de votre région.



#PasBrillant
tc.gc.ca/PasBrillant